



Mairie
65130 Capvern

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 Avril 2016 à 20 heures 30.

PRESENTS: MM. DASTUGUE G. ZANON M. LARAN JP. LACHAUD P. KATZ M. DURANCET J. ALONSO Th. ROTGÉ Ch. FORNER M. CHAUVET G. PEYROUZELLE M. CABANAC V.

PROCURATIONS: ROYO F (LARAN JP) - BROUCA-CABARRECQ C. (ROTGÉ Ch.) - PARROU M (ZANON M).

Secrétaire de séance: Marjorie FORNER

DEMANDE DE TRANSFERT DE LA DSP DU CASINO VERS LA SAS SYVA

Les futurs propriétaires du Casino de Capvern, demandent au Conseil Municipal de transférer la délégation de Service Public de la Société SCI SAINT MARTIN vers la Société SAS SYVA. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents ce transfert.

CAPVERN ZONE TAFTA ET CETA

Monsieur le Maire rappelle que le 27 Juin 2013, les 27 Pays de l'Union Européenne ont approuvé un mandat pour négocier un accord de libre échange avec les États-Unis le TAFTA (Trans Atlantic FreeTrade Aréa) ainsi que la CETA (accord économique) avec le Canada.

Ces accords visant à faciliter les échanges entre les deux ensembles pour parvenir à harmoniser les législations en vigueur, démanteler les droits de douanes, donner des droits spécifiques aux investisseurs et supprimer les barrières non tarifaires au commerce, c'est-à-dire, les normes et les règlements.

Le Conseil Municipal demande l'arrêt des négociations du traité transatlantique, puisque des études d'impact économiques montrent des pertes très importantes pouvant aller jusqu'à moins 130 000 emplois en France l'impact nocif sur l'agriculture et les petites et moyennes entreprises.

Demande le rejet de l'accord U. Européenne – Canada.

CHOIX DE L'ENTREPRISE STATION D'ÉPURATION ROQUEDA

Le 15 Février 2016 une consultation a été lancée pour la construction de la station d'épuration de la zone Roqueda (Inter Marché) ; accompagné du Bureau d'Études GIRUS, c'est l'entreprise GUINTOLI qui a été retenue pour un coût de 83.640 € HT.

ÉTUDE DIAGNOSTIC DU RÉSEAU ET DE LA STATION D'ÉPURATION DES BAINS

Dans le cadre de la mise en conformité du système d'assainissement de Capvern, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour mener à bien cette étude et solliciter des cofinancements au Conseil Départemental et Adour Garonne.

CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE ZONE 30 VILLAGE

Accompagnée de l'ADAC le Conseil Municipal a examiné les candidatures du bureau d'études ayant soumissionnés à l'appel d'offre pour réaliser la traversée du Village en zone 30, c'est le bureau d'études ATEMO qui a été retenu : coût 1 950 €.

CHOIX DE L'ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE L'ALSH

Le 5 Février 2016 une consultation a été lancée pour la rénovation et la sécurisation du centre de loisirs :

Le lot n°1 Menuiseries revient à ABP Aluminium pour un montant de 15 658 €HT

Le lot n° 2 Maçonnerie pas de candidat, donc il est déclaré infructueux

Le lot n° 3 Enduit façades, revient à Pyrénées Crépis Façade pour un montant de 9 535 € HT

Le lot n° 4 Escalier de secours, revient à Chaudronnerie Port-Sud pour un montant de 6 520 €

CHOIX DE L'ENTREPRISE TOITURE ÉGLISE

Le Conseil Municipal a devant l'urgence et le danger que représentait le clocher et le paratonnerre radio actif, a employé une procédure d'urgence afin d'y remédier. C'est l'entreprise LAUMAILLÉ qui a fait le travail pour la somme de 5 540 €HT.

SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU DU PN 133

La SNCF demande l'accord de la Commune pour lancer une enquête publique afin de déterminer si la suppression de ce passage à niveau est réalisable. Le Conseil Municipal donne son accord.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L ASSOCIATION QUARTIER DES BAINS

*L'association du quartier des Bains demande une subvention de 1 000 € afin de participer à l'amélioration et l'enjolivement de la Station.
Subvention accordée.*

DEMANDE DE SUBVENTION DE L ASSOCIATION DU FESTIVAL CUBAIN

Les 5 et 6 Août prochain, le Festival Cubain s'installera place du 14 Juillet à Capvern. A cet effet il sera procédé à l'inauguration de la salle polyvalente « salle Wolinski » et demande une subvention de 500 €. Subvention accordée.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CROIX ROUGE DE 100 €

Subvention accordée

CONTRAT POUR PASSAGE ÉPAREUSE SUR LES CHEMINS COMMUNAUX

*Une étude a été réalisée afin de connaître le coût annuel de l'utilisation de l'épareuse communale. L'étude montre que le fonctionnement et l'investissement de cette épareuse coûte plus cher, que le fonctionnement d'une épareuse d'entreprise privée.
Le Conseil Municipal a donc décidé de passer un contrat avec l'entreprise MAYLIN.*

*La séance est levée à 22h.35
Le Maire, Gilbert DASTUGUE.*